



## Compte-rendu de la réunion COMMISSION AGRICULTURE ENVIRONNEMENT du 31 octobre 2002 à Riscle

### Coprésidence :

Messieurs Bernard MALABIRADE (CA 32) et Alain MALAURIE.

### Présents :

Mesdames Chantal PAVARD-GIBBO (*Astarac Vivant, Collectif Adour Eau Transparente*), Annie ROQUES (*Astarac Vivant, Association de Défense de l'Environnement*), Ingrid PAUL (CCI 65), Fabienne ABADIE (?),

Messieurs Christian DAURIAC (CA 32), André TEULE (CA 32), Bernard MALABIRADE (CA 32), Francis HABERSTOCK (CA 64), Thierry PÈRE (CA 64), Vincent PLANCKE (DDAF 65), Michel PARTIMBENE (FDCUMA 65), Jean Luc BONGIOVANNI (CDJA 65), Roland DUBERTRAND (FDSEA 65), Daniel BAYLE (CDJA 65), Pierre LAJUS (*Syndicat Intercommunal Irrigation Vallée Adour*), Jean-Paul GABARD (SMIRAG), Olivier MARCENT (*Commission Eau Attac 65*), Bernard VALERO (*Commission Eau Attac 65*), Michel PERINI (*SAEP Rey d'Aigan*), Christophe LE NUE (*GDA Riscle*), Joël BOUEILH (ADASEA 32), Etienne DUJARDIN (FDSEA), Bernard GUICHOT (?), Francis COULOM (GAB 65), Mickaël DUPEYRON (CDJA 65), Jean-Claude GODARD (CA 65), Bertrand GAYRI (*Chambre des Métiers 65*), Christophe MEROTTO (*Pierre et Terre, Conseil de Développement du Pays*), Alain MALAURIE (ASP, *Conseil de Développement du Pays*), Georges AUNIAU (*Barcelone du Gers*).

### Excusés

Christian PUYO, Valérie TEGON

**Monsieur Bernard Malabirade en accord avec Monsieur Malaurie ouvre la réunion** en soulignant l'intérêt de réunir conjointement les deux commissions sur la thématique de l'Eau. Il précise que l'Agence de l'Eau, invitée à présenter le bilan Ressources-Besoins du Bassin de l'Adour Amont, n'a pas été en capacité d'y répondre positivement. Monsieur Malabirade souhaite qu'elle puisse intervenir lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Malabirade donne la parole aux Chambres d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, Gers et Pyrénées Atlantiques, afin qu'elles présentent, département par département, les actions engagées visant à réduire les pollutions diffuses agricoles, à améliorer les pratiques culturales et à protéger l'environnement (*voir en annexe les différentes diapo projetées*).

### **Monsieur Malabirade engage le débat avec les participants.**

Plusieurs intervenants s'interrogent sur l'intérêt du réseau FARRE et la présence en son sein des firmes phytosanitaires. Un agriculteur dans la salle (membre du réseau FARRE), précise le contenu de son engagement et les objectifs qu'il s'est fixés en terme de pratique et de communication vers le grand public.

L'agriculture raisonnée, évoquée par certains comme perspective de solutions aux pollutions d'origine agricole est décriée par d'autres, car elle risquerait de nuire gravement, dans l'esprit des consommateurs, au concept de l'agriculture Bio.

Monsieur Malabirade précise que si les Chambres d'Agriculture n'ont pas présenté l'Agriculture Bio, c'est que, par définition, celle-ci ne génère en principe aucune pollution et que l'agriculture Bio bénéficie d'une protection spécifique dans le cadre du Label AB assimilé à une démarche qualité.

Plusieurs participants dans la salle évoquent le problème de la production de maïs, soulignant qu'elle contribue gravement à nuire à l'environnement, tout en mobilisant une masse importante des aides européennes. Ces mêmes participants souhaitent que l'agriculture du Val d'Adour soit plus diversifiée et que des cultures comme le soja et le blé retrouvent une place significative dans l'assolement.

Un Conseiller Agricole présent dans la salle fait part de son expérience. Il précise qu'il réalise régulièrement des simulations économiques à la demande de ses adhérents et qu'à chaque fois où la surface maïs baisse dans l'assolement le revenu de l'agriculteur régresse dans la même proportion. Le revenu des agriculteurs est abordé, le fait qu'il dépende trop des aides européennes est dénoncé par certains, tandis que d'autres intervenants soulignent l'extrême fragilité de l'économie agricole avec risque à terme de concentrer les moyens de production dans un nombre plus réduit d'entreprises agricoles, détruisant l'emploi, la recherche de la Valeur Ajoutée et l'impact des démarches qualité.

Les agriculteurs présents dans la salle s'expriment en précisant qu'ils vivent dans le Val d'Adour et qu'ils veulent pouvoir y vivre encore demain ; que l'agriculture du Val d'Adour occupe une place prépondérante dans le tissu économique (Nombre d'emplois en amont et aval). Un jeune agriculteur fait part de son expérience personnelle.

La superficie moyenne des exploitations gersoises du Val d'Adour est beaucoup plus faible que la moyenne départementale, parce que le développement des exploitations avec l'introduction de l'irrigation a permis la culture des semences dans l'aménagement du territoire (isolement). Les données du moment ont pris en compte la valeur ajoutée des productions sans mesurer l'effet secondaire sur l'environnement. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces nouveaux éléments, mais sans remettre en cause la finalité économique de l'exploitation agricole.

### **En conclusion**

**Monsieur Malabirade** évoque les efforts consentis par les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques et considère que ces efforts doivent être reconnus pour pouvoir perdurer. Il pense aussi que compte-tenu de la capacité technologique actuelle et future en matière d'analyse de résidus, qu'il conviendra de se mettre rapidement d'accord sur un niveau de pollution acceptable par tous, car toute activité humaine génère inévitablement une pollution. Il s'interroge sur le concept du zéro pollution qui pourrait se décliner selon lui en zéro vie économique.

**Monsieur Merotto** souhaite maintenir les contacts et la réflexion entre les deux commissions. Il souligne l'intérêt de faire adhérer le maximum d'agriculteurs au programme d'économie d'eau présenté à travers les actions Irrimieux.

Il souligne qu'il conviendrait :

- de réfléchir ensemble sur le volet paysager, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, la plantation des haies.
- de mieux se connaître, en découvrant ensemble des expériences ayant contribué à l'amélioration de la qualité des eaux. Exemples : Bassin de l'Auradet (Gers), Bassin de Munich (Allemagne).

**Monsieur Malabirade lève la séance** en précisant qu'il est d'accord pour rechercher le cadre le plus adapté à la poursuite du dialogue et que la suggestion de déplacement sur le Bassin d'Auradé des deux Commissions lui paraît pertinente.